

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

Capital and Business Support
DivisionDivision du soutien aux
immobilisations et aux affaires315 Front Street West 15th Floor
Toronto ON M7A 0B8315, rue Front Ouest 15^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

2025:B04

Date: September 8, 2025

Destinataires de la note de service : Directions de l'éducation
Responsables des services à l'enfance, gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS)
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires

Expéditrice : Didem Proulx
Sous-ministre adjointe de l'Éducation
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

Objet : Lancement du Programme d'immobilisations prioritaires de 2026-2026

Le ministère de l'Éducation (« le Ministère ») a le plaisir d'inviter les conseils scolaires à soumettre des propositions de financement dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires de 2025-2026. Ce cycle de financement poursuivra sur la lancée de deux investissements records consécutifs d'immobilisations prioritaires en éducation, pour un total de 2,6 milliards de dollars.

Comme vous le savez, le Programme d'immobilisations prioritaires fournit du financement pour répondre aux besoins en immobilisations prioritaires des conseils scolaires. En raison de l'accroissement constant de la population de l'Ontario, il est nécessaire de continuer pour centrer son attention sur des projets prêts à réaliser qui aidera à satisfaire aux besoins des collectivités en croissance.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec les conseils scolaires, les municipalités et d'autres partenaires clés afin de transformer le système d'immobilisations en éducation pour construire plus rapidement des écoles modernes, utiliser à meilleur escient la capacité des écoles et accroître la transparence et la reddition de comptes.

Les projets sélectionnés pour bénéficier d'un financement en 2025-2026 refléteront ces priorités en démontrant la nécessité : de répondre aux exigences liées aux effectifs, de donner accès aux titulaires des droits liés au français à des installations de langue française ou de remplacer une école qui répond à certaines conditions. En outre, le ministère continuera d'évaluer et de noter l'état de préparation des projets proposés et de leur utilisation d'une conception uniformisée.

Aperçu de la soumission des demandes dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires de 2025 - 2026

- La date limite pour présenter toutes les demandes de financement des immobilisations est le **8 octobre 2025**. Aucune soumission ne sera acceptée après cette date.
- Les modèles d'analyse de rentabilisation, les lignes directrices relatives au programme, le catalogue de conceptions et les autres documents à l'appui pourront être téléchargés à partir du site SharePoint mentionné dans le courriel adressé aux conseils scolaires.
- Les conseils scolaires transmettront leurs propositions à l'aide du site SharePoint de la Division du soutien aux immobilisations et aux affaires.
- Pour le Programme d'immobilisations prioritaires de 2025-2026, les conseils scolaires sont invités à faire ce qui suit :
 - Soumettre des propositions de projets détaillées pour répondre aux besoins **actuels** en matière d'installations destinées aux élèves liées :
 - aux pressions dues aux effectifs;
 - aux regroupements des écoles;
 - à l'état des installations, avec des considérations de santé et de sécurité; et
 - à l'accès aux écoles de langue française.
 - Fournir un sommaire de haut niveau sur les projections à long terme liées aux effectifs. Cette information doit être associée aux plans de croissance municipaux.
 - Fournir un classement par ordre de priorité des propositions.

Conformément au Programme d'immobilisations prioritaires 2024 – 2025 :

- Les soumissions détaillées de projets doivent inclure des analyses de rentabilité dûment remplies qui identifient un besoin en matière des installations scolaires, les élèves qui n'ont pas accès à une école de langue française ou la nécessité de remplacer une école en raison de son état.
- La pression due aux effectifs restera inchangé :
 - Taux d'utilisation actuel (année scolaire 2024-2025) doit être **égale ou**

supérieure à 95 %, y compris les écoles des environs, et

- Dans le scénario proposé avec le nouveau projet, l'utilisation pour le projet et les écoles de la région doit atteindre 100 % ou plus au cours de la cinquième année suivant l'achèvement du projet.
- Les projets doivent inclure une date d'achèvement avec un calendrier clair et détaillé des étapes clés et des livrables. Il est recommandé d'inclure une estimation des coûts de type D. Les conseils scolaires ne peuvent inclure l'indexation des coûts dans leurs estimations.
- Les conseils scolaires sont encouragés à identifier des opportunités de collaboration en vue de soumettre des projets à utilisation conjointe.
- Les conseils scolaires continuent d'avoir l'opportunité de demander un financement d'immobilisations pour des projets de garde d'enfants, à condition que ceux-ci soient liés à un projet d'immobilisations prioritaires plus importantes.
- **NOUVEAUTÉ pour le Programme d'immobilisations prioritaires 2025-2026 :**
- Tous les conseils scolaires bénéficieront d'un formulaire simplifié d'analyse de rentabilité, afin de leur permettre de formuler clairement les besoins du projet.
 - Pour les demandes répétées, les conseils scolaires pourront utiliser un processus simplifié.
- Les conseils scolaires qui réutilisent des conceptions existantes — qu'elles proviennent du catalogue de conception du ministère de l'Éducation ou de projets récents — peuvent recevoir une note plus élevée que ceux qui proposent de nouvelles conceptions.
- Conformément au Programme d'immobilisations prioritaires 2024-2025, pour les propositions de remplacement d'écoles, la valeur actuelle nette du projet doit être positive, ce qui signifie que le projet de remplacement doit être plus rentable que la rénovation du bâtiment existant. En outre, les propositions de remplacement d'écoles qui démontrent un besoin urgent en matière de santé et de sécurité seront prioritaires.
- Afin de mieux soutenir les conseils scolaires du Nord et des régions rurales, les résidences pour enseignants pourraient être incluses dans les considérations relatives à la planification.
- Afin de soutenir une prise de décision renforcée qui tient compte des besoins des conseils scolaires francophones, une nouvelle matrice d'évaluation de l'accès au français sera introduite.
- Pour les conseils scolaires de langue française, cette ronde d'Immobilisations

prioritaires peut servir de guichet unique pour la soumission de propositions autonomes de services de garde d'enfants dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et la deuxième langue officielle.

- **FACULTATIF** : Les conseils scolaires peuvent inclure les noms proposés pour les écoles dans le cadre du processus de demande.

ÉVALUATION DES BESOINS

Comme dans les années passées, les soumissions de projets doivent démontrer qu'il y a un besoin essentiel et urgent en matière d'installations destinées aux élèves afin d'être prises en considération pour une approbation de financement. Ces besoins en matière d'installations destinées aux élèves peuvent comporter des locaux pour les élèves visant à satisfaire aux exigences liées aux effectifs ; les écoles de remplacement et l'accès à des installations de langue française. En plus de satisfaire aux besoins liés à des locaux pour les élèves, les projets peuvent également comporter la création de nouveaux locaux pour des services de garde d'enfants agréés.

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION DES PROJETS

On demande aux conseils scolaires de présenter l'état de préparation du projet. On accordera la priorité aux projets qui sont les mieux en mesure d'être réalisés à temps. Les soumissions devront contenir des détails sur les sites prévus ou acquis, les plans d'aménagement comportant des estimations des coûts ainsi qu'un calendrier clair présentant les étapes des projets qui indiquent le parcours vers l'achèvement des projets.

UNIFORMISATION DE LA CONCEPTION

Le Ministère reconnaît qu'il est important de veiller à ce que les immobilisations des conseils scolaires soient utilisées de manière efficace et efficiente afin de répondre aux besoins des collectivités en croissance.

Dans le cadre du programme 2025-2026, le ministère continuera de donner la priorité aux projets prêts à être mis en œuvre, y compris ceux qui s'appuient sur des conceptions réutilisées. L'uniformisation de la conception présente des occasions de réaliser des économies de temps et d'argent en accélérant les processus de conception et d'approbation.

En cohérence avec la dernière série d'immobilisations prioritaires, les conseils scolaires doivent présenter une conception tirée du catalogue de conceptions EDU ou une autre conception à réitérer. Lorsqu'il est impossible d'utiliser une conception uniformisée, on peut permettre au conseil scolaire de soumettre une nouvelle conception. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les soumissions de conception et les critères

applicables, veuillez consulter la section « Soumissions des projets » ci-dessous.

URBAN AND INNOVATIVE SCHOOLS

Le ministère reconnaît que l'intensification dans les zones urbaines à forte densité peut nécessiter des approches nouvelles et différentes. Comme on s'attend à ce que la construction résidentielle reste élevée dans les zones urbaines, où il peut être difficile de trouver des terrains adaptés à la construction d'une école, Le ministère encourage les conseils scolaires à rechercher des moyens nouveaux et novateurs de construire des écoles, comme les écoles verticales et les écoles de type podium.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILS

Dans le cadre du processus d'évaluation des immobilisations prioritaires, les conseils scolaires seront évalués en fonction de leur performance historique en matière de livraison des projets d'immobilisations, notamment sur les aspects suivants :

- la conformité renforcée au cadre de responsabilisation en matière d'immobilisations;
- l'inventaire existant des projets actifs;
- le délai d'achèvement;
- les excédents de coûts;
- l'adhésion aux normes associées aux locaux.

ENGAGEMENTS DES PROJETS

Les projets couronnés de succès se traduiront par un engagement à faire en sorte que la portée, le calendrier et le budget des projets soumis par les conseils scolaires soient clairs et approuvés par le Ministère. L'engagement à l'égard des projets définira les attentes pour une livraison réussie des projets.

Les conseils scolaires auront la responsabilité et l'obligation de mettre en place les mesures afin que les projets soient achevés dans le respect du calendrier, du budget et de la portée établis dans l'engagement à l'égard des projets.

Le Ministère rencontrera les responsables des conseils scolaires afin d'examiner régulièrement les rapports d'étape sur les projets dans le but de surveiller l'évolution des projets approuvés.

SOUSSIONS DES PROJETS

On peut télécharger les modèles de soumission, les lignes directrices et le catalogue de conceptions à partir du site SharePoint de la Division du soutien aux immobilisations et aux affaires.

Les conseils scolaires soumettront des propositions à l'aide du site SharePoint afin qu'elles soient considérées pour une approbation de financement. Une soumission complète

englobera les éléments suivants :

1. L'analyse de rentabilisation – Partie A (modèle Excel) comprendra ce qui suit :
 - a. des renseignements sur le projet;
 - b. les installations les plus proches;
 - c. le modèle des locaux;
 - d. les projections liées aux effectifs;
 - e. la soumission conjointe pour les services de garde d'enfants (s'il y a lieu);
 - f. le modèle des locaux pour les services de garde d'enfants (s'il y a lieu);
 - g. les estimations de coûts;
 - i. Les conseils ne peuvent pas inclure une indexation des coûts dans leurs calculs.
 - ii. Il est recommandé que les projets comportent des coûts estimatifs de catégorie D.
 - iii. Des documents sur les coûts estimatifs doivent être présentés avec la proposition.
 - h. la vérification de la soumission
2. L'analyse de rentabilisation – Partie B (rapport écrit) comprendra ce qui suit :
 - a. une description écrite du projet, y compris des renseignements détaillés sur sa raison d'être et la portée proposée des travaux ainsi qu'une démonstration qui explique pourquoi les autres options ne sont pas envisageables;
 - b. des données probantes et des détails qui expliquent comment on est parvenu au choix du site, aux plans d'aménagement et aux estimations de coûts et qui déterminent le financement nécessaire pour les terrains prioritaires.
Remarque : Cela ne signifie pas que le financement pour les terrains prioritaires sera fourni automatiquement. Les demandes de financement pour les terrains prioritaires seront évaluées par rapport à l'inventaire actuel de propriétés excédentaires;
 - c. des informations détaillées sur les estimations et les hypothèses en matière de coûts ;
 - d. un plan détaillé qui englobe les échéances pour les principaux jalons du projet;
 - e. des renseignements sur la conception présentée, notamment quand la conception a été utilisée la dernière fois, les coûts connexes et les documents justificatifs.
3. La conception

Les conseils scolaires soumettront, au minimum, des conceptions schématiques qui s'appuient sur l'une des options suivantes :

- i. le catalogue de conceptions EDU;
- ii. Autre conception répétée d'un conseil scolaire qui doit, au minimum, rencontrer les critères suivants :
 - avoir fait l'objet d'une soumission depuis 2021;

- les conseils doivent présenter des documents sur les coûts du projet de construction à réitérer comportant les coûts antérieurs et une estimation de coûts mis à jour, ce qui comprend les coûts de construction et les coûts accessoires, comme les frais d'obtention du permis de construction ainsi que les meubles et les luminaires. Cependant, les estimations de coûts ne comportent pas les coûts liés aux contraintes uniques en matière de site ou à la démolition ou encore les coûts de préparation de site;
- l'espace de conception doit satisfaire aux exigences du Ministère en matière d'espace relatives aux places pour les élèves demandées, y compris la conformité avec l'exigence d'atteindre 90 % de la norme totale relative à l'espace. La conception des toilettes scolaires doit répondre aux exigences du ministère en matière de toilettes universelles sans obstacle ainsi que de toilettes communes à plusieurs cabines/spécifiques à chaque sexe.
- le Ministère prendra uniquement en compte des modifications mineures à une conception à réitérer, y compris les cas où les changements qui doivent être apportés en raison du site ou la conception sont mis à l'échelle pour ajouter ou supprimer des salles de classe supplémentaires et les toilettes connexes. Toute autre modification à une conception à réitérer serait considérée comme une nouvelle conception. La soumission d'une conception schématique pour la conception originale à réitérer et proposée pour le nouveau projet.

Les projets pour de nouvelles écoles élémentaires doivent procéder dans le cadre d'une des deux options ci-dessus. Quant aux autres projets pour lesquels une conception à réitérer n'est pas envisageable, les conseils scolaires obtiendront une exception et soumettront une nouvelle conception. Ces projets englobent :

- les ajouts ou rénovations;
- les projets comprenant des contraintes uniques en matière de site;
- les écoles de type podium ou construites en vertical;
- les écoles secondaires;
- les écoles à utilisation conjointe

REMARQUE : Les projets soumis sans une conception **peuvent ne pas être admissibles** à un financement.

4. Besoin relatif à la croissance long terme
 - a. On demande aux conseils de fournir des détails sur leurs plans d'immobilisations à plus long terme afin de répondre aux besoins actuels et projetés en matière de locaux liés au Plan d'action pour l'offre de logements de l'Ontario et aux plans de croissance municipaux connexes.
 - i. Les conseils qui comptent les centres de croissance urbains précisés dans *En plein essor* **doivent** présenter des projections liées aux effectifs à long terme

avec leur soumission de 2025-2026. Une liste des régions est disponible ici : [Progrès réalisés par l'Ontario pour l'offre de logements - Jeu de données - Catalogue de données ouvertes de l'Ontario](#).

b. Veuillez consulter les lignes directrices pour obtenir de plus amples renseignements.

Veuillez consulter la liste de vérification afin de vous assurer que votre conseil a inclus tous les documents exigés

SÉANCES D'INFORMATION

Le Ministère tiendra des séances d'information pour le Programme d'immobilisations prioritaires en **septembre** aux dates suivantes :

- Le 11 septembre 2025 – 10 h à 11 h
- Le 11 septembre 2025 (en français) – 13 h 30 à 14 h 30
- Le 12 septembre 2025 – 10 h à 11 h

Ces séances aideront le personnel des conseils scolaires à effectuer les analyses de rentabilisation liées aux immobilisations prioritaires.

PERSONNES-RESSOURCES DU MINISTÈRE

Si vous avez des questions sur le Programme d'immobilisations prioritaires ou si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec l'analyste des immobilisations désigné de votre conseil scolaire ou avec les personnes suivantes :

- Christopher Wu, chef, Direction des programmes d'immobilisations, au 647-534-9048, ou à Christopher.Wu@ontario.ca,
- Sophie Liu, chef, Direction des programmes d'immobilisations, au 647 02-9597 ou à l'adresse Sophie.Liu@ontario.ca , ou
- Teuta Dodbiba, directrice, Direction des programmes d'immobilisations, au 647-229-5613 ou à Teuta.Dodbiba@ontario.ca.

Nous serons ravis d'examiner les propositions qui contribuent à l'engagement du gouvernement de l'Ontario à répondre aux besoins des élèves et des conseils scolaires de toute la province.

Cordialement,

Didem Proulx
Sous-ministre adjointe de l'Éducation

Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

- CC Cadres supérieurs de l'administration des affaires
Surintendantes et surintendants, chefs des installations, chefs de la planification, responsables de la petite enfance
Directions générales des gestionnaires des services municipaux regroupés et directions générales des conseils d'administration de district des services sociaux
Holly Moran, sous-ministre adjointe, Division de la petite enfance et de la garde d'enfants, ministère de l'Éducation
Didier Pomerleau, sous-ministre adjoint, Division de l'éducation en langue française, ministère de l'Éducation
Andrew Locker, directeur, Direction des services régionaux, ministère de l'Éducation
Présidence, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Direction générale, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Présidence, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
Direction générale, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
Présidence, Ontario Catholic School Trustees' Association (ACSTA)
Direction générale, Ontario Catholic School Trustees' Association (ACSTA)
Direction générale, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)
Direction générale, Conseil ontarien des directions de l'éducation (CODE)
Direction générale, Association des directions et directions adjointes des écoles francoontariennes (ADFO)
Direction générale, Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)
Direction générale, Ontario Principals' Council (OPC)